



JOURN@L FOOT

N°421 DU JEUDI 23 MAI 2019

LA SEMAINE EN BREF...

ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE 19/20

Les engagements pour la Coupe de France édition 2019/2020 sont ouverts... La date limite des engagements pour cette compétition est fixée au 15 juin 2019.

Les clubs disputant les championnats nationaux et régionaux SENIORS sont automatique inscrits.

Les clubs départementaux doivent valider leur engagement via FootClubs avant le 15 juin 2019.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU DISTRICT

Vendredi 21 juin 2019 à 19h45
à MARGENCEL (74200)
Salle Polyvalente (derrière la Mairie)

COMMISSION SPORTIVE

D5 poule C

La journée du 26/05/2019 est reprogrammée le 02/06/2019.

SOMMAIRE

SÉCRÉT. GÉNÉRAL P1

REGLEMENTS P3

DISCIPLINE P6

SPORTIVE P8

FEMININES P9

FORMATION P10

TECHNIQUE P11

- **DATES A RETENIR**

- Samedi 25 Mai 2019 : Journée Nationale des U7
- Samedi 25 mai 2019 : Journée du Foot Féminin
- Week-end 15 et 16 Juin 2019 : Finales des Coupes du District à Cruseilles
- Vendredi 21 Juin 2019 : AG été du District à Margencel
- Jeudi 4 Juillet 2019 : Soirée des Récompenses à Ville la Grand (Salle du Savoy)

- **TOURNOIS**

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

Nous demandons aux clubs de bien vouloir compléter le formulaire de « **Demande d'homologation de tournoi** » disponible sur le site du District (Rubrique Documents > Fiches et Formulaires > Docs Clubs), seul ce document permet d'obtenir **l'avis favorable**.

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger - Formulaires divers - Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

- **MEDAILLES DE DISTRICT**

AS LAC BLEU – 30^{EME} ANNIVERSAIRE

Médaille d'OR : BAUDEVIN Yves - CARTIER Michel - GAYET Jean-François

CSL PERRIGNIER – 50^{EME} ANNIVERSAIRE

Médaille de BRONZE : BURDINAT Cyrille - DONATI Patrick - EL MOUSKI Ismael

US PRINGY – 90^{EME} ANNIVERSAIRE

Médaille d'OR : CHARBONNET Alain - CHERPITEL Philippe
Médaille de BRONZE : JAVORI Christelle

FC SEMINE – 40^{EME} ANNIVERSAIRE

Médaille d'OR : RONDOT Caroline
Médaille d'ARGENT : PERAN Jean-Marc
Médaille de BRONZE : COTTERLAZ-RANNARD Julien

FC VALLEE VERTE – 90^{EME} ANNIVERSAIRE

Médaille d'ARGENT : GEX FABRY Christelle
Médaille de BRONZE : LATOUR Edouard - ROEGIS Jessy

MEDAILLE D'OR

BESSON Christophe - ES CHILLY
CHASSAT Yves - FJ AMBILLY
FALCOMATA Andrea - FC CHERAN
HEMON Jean - USAV
JOLY Jean Yves - VF74 (Foot entreprise)
MASSON Raymond - AS ST GEN/FER/CRO
RICHARD Gérard - FRS CHAMPANGES
SARDINHA José - ES DOUVAINE/LOISIN
VECCHI Marcel - ES MEYTHET

MEDAILLE D'ARGENT

ALMEIDA ALVES Abel – AS PORT ANNECY
DUPUIS Jean Jacques – SS ALLINGES

MEDAILLE DE BRONZE

AUERBACK Sébastien - AS ST GE/FER/CRO
BALISTRERI David – US MARGENCEL
BELLOTTO Benjamin – CS VEIGY
EL BOUGRINI Rachid – FC FORON
FERIGO Marie Liliane – FC ST JEOIRE
MARTIN Raymonde – FC EPAGNY
REZAIGUI Moncef – CS AYSE

- **MEDAILLES DE LIGUE**

MEDAILLE D'OR

GENOVESE Dominique – FC Cluses
MOLLARD Georges – ES Chilly

MEDAILLE DE VERMEIL

ALLARD Denis - Comité de Direction
DAUDIN Gérard - US Mt Blanc
KHIARI Abdelkader – FC Cluses

MEDAILLE D'ARGENT

BARD Brigitte - Comité de Direction
CAUSSE Philippe – US Annecy le Vieux
COULAUD Bernard – US Mt Blanc
DUMAS-BAUDRON Michel – ES Chilly
LOEHRER Bernard – As Lac Bleu
MARTIN-CARRION Jésus - FC Foron
MASSON Raymond – AS St Ge/Fer/Cro
VAUTHIER Jean-François - As Lac Bleu

- **MEDAILLE FEDERALE**

MEDAILLE D'ARGENT

CHENEVAL Bernard - Comité de Direction

- **MEDAILLES JEUNESSE ET SPORTS 2018-2019**

MEDAILLE DE BRONZE

MAREL Didier - Comité de Direction
 ROUX Jean-Denis - Comité de Direction
 SUSSEY Frédéric - Comité de Direction
 LUTZ Laurent - Comité de Direction
 PACLET Pierre – FC Annecy

MEDAILLE D'ARGENT

CROSET Robert - FC La Filière
 GALLAY Pascale - Comité de Direction
 MONDINI Daniel – US Pringy

MEDAILLE D'OR

LAGRANGE Jacques - Comité de Direction et Comité Médaille JS

CORRESPONDANCE

FFF :

Campagne CNDS 2019.

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES :

H. Skopinski :
 FMI – plantage chargement licences
 Signature convention académique Foot en Milieu Scolaire.

CLUBS :

ES Chilly : Invitation AG
 ES Chilly : Médaille d'Or de Ligue

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :**Commission des Règlements :**

Morzine – AJ Ville la Grand – GJBB – Foron – Les Houches – EST Valleiry – Annecy Portugais – Viuz en Sallaz – AJ Ville la Grand – Haut Giffre – US Pringy – CS St Pierre – ES Seynod

Commission de Discipline :

M.Boucharaba – Roubinet – Mehmedovic
 Foron (3) – Marignier SP – FC Gavot – AJ Ville la Grand – Foot Sud Gessien – Cranves Sales

Commission des Jeunes :

GAPS – CS St Pierre en Faucigny – ES Douvaine Loisin – Le Bourget du Lac – FC Cranves Sales – Gpt Jeunes Pays du Mont Blanc – ES Theyz – US Divonnaise – AS Lac Bleu – FC Chéran – FC Cluses – US Annecy le Vieux – Marnaz FC – US Challex – La Filière – Ent Pays Cruseilles – Sallanches – GJ Avant Pays Savoyard – Cessy Gex – Douvaine Loisin (2) – Gpt Usse – Theyz – Douvaine Loisin – Cran – Foron – Gpt Jeunes Pays Savoyard – Theyz – Thonon Evian – Morzine – Gpt Albanais 74 – AS Thonon

Commission Sportive:

Ballaison – US Mont Blanc Passy – Viuz en Sallaz – Vacheresse – Pringy - Megève
 M. Toutin – Ugur Kartal

Commission Féminine :

Foot Sud 74 – Ambilly Féminin – Seynod – Ayze

Commission des Arbitres :

M.Souares – M.Bernardo – M.Payan – M. Ribeiro – M. Boukari – M. Tigroudja – M.Guérin - Thônes – Cornier

Commission des Terrains :
Mairie de St Jeoire

Commission du Statut de l'Arbitrage :
FC Combloux - M. Tigroudja

Commission des Délégués :
Cessy Gex – Pringy

COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER
Secrétaire : Jacques LAGRANGE

Réunion du 20/05/2019
Publiée le 23/05/2019

• DECISIONS

DOSSIER N° 421/68 : THONON EVIAN FC U15 D1

INSTRUCTION :

En la forme :

Au visa de l'article 26.1 des RG du District Haute Savoie Pays de Gex, les clubs libres dont une équipe participe au championnat de District en catégorie U15 D1 ont l'obligation de faire encadrer cette équipe par un éducateur titulaire auprès de ce club d'une licence d' « éducateur fédéral » ou « technique » ou licence « d'animateur fédéral » (pour les Senior Féminines)

Pour chaque rencontre de championnat disputée en situation d'infraction, au-delà du délai de 60 jours accordé à compter de la 1^{ère} journée de championnat, le club sera amendé de 15 euros par match et se verra appliquer le retrait d'un point par match au classement général.

Au fond :

Le club de THONON EVIAN FC U15 D1 est en infraction au statut des éducateurs depuis le début du championnat soit le 11 novembre 2018, il avait jusqu'au 10 janvier 2019 pour régulariser sa situation.

Malgré divers avertissements relatif à cette infraction parue sur le journal FOOT du District, le club de THONON EVIAN FC n'avait pas régularisé sa situation pour la rencontre du 5 mai 2019.

Décisions :

La Commission des Règlements sanctionne le club de THONON EVIAN FC de 135 euros d'amende et d'un retrait de 8 pts au classement général et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

A noter que le club de THONON EVIAN FC U15 D1 sera sanctionné de plein droit du montant de cette amende et d'un retrait de 1pt jusqu'à la régularisation de sa situation.

MATCH n°20641480

DOSSIER N° 421/69 : REIGNIER 1 – SAINT GENIS FERNEY CROZET 1 – SENIORS D1 du 08/05/2019

En la forme :

La réclamation d'avant match formulée par le club de REIGNIER concernant le fait que « les joueurs nommément

désignés de SAINT GENIS FERNEY CROZET seraient susceptible d'être en état de suspension au jour de la rencontre « est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il apparait que le joueur TATON Christophe, licence n° 2510464183 a été suspendu jusqu'à décision à prendre par la Commission de Discipline en date du 6 mai 2019 avec un date d'effet au 29 avril 2019 et publiée le 9 mai 2019.

La publication de la décision de la Commission de Discipline datant du 9 mai 2019, le joueur TATON Christophe pouvait prendre part à la rencontre du 8 mai sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n° 20642713

DOSSIER N° 421/70 : VALLEIRY 2 – ANNECY PORTUGAIS 1 – SENIORS D4 Poule D du 05/05/2019

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club d'ANNECY PORTUGAIS concernant le fait que « le joueur FAULCON Jérôme, licence n° 2598631256 serait susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Réclamation d'après match reprise par la Commission des Règlements au titre de l'article 187-2 des RG FFF au titre de l'évocation.

Après renseignements demandée au club de VALLEIRY, il apparait de l'instruction de la réclamation que le joueur FAULCON Jérôme, licence n° 2598631256 a été suspendu de trois matchs ferme dont l'automatique par décision de la Commission de Discipline en date du 15 avril 2019, publiée le 18 avril 2019 avec date d'effet au 8 avril 2019.

Il a purgé un match de suspension le 7 avril, un second le 28 avril, il ne pouvait donc pas participer à la rencontre du 5 mai sus nommée.

A titre subsidiaire, la Commission des Règlements sanctionne le joueur FAULCON Jérôme : voir sanction sur FootClubs.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de VALLEIRY 2 pour en reporter le gain à l'équipe d'ANNECY PORTUGAIS 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultats :

VALLEIRY 2: - 1pt

ANNECY PORTUGAIS 1: 3 pts.

VALLEIRY 2: 0 but

ANNECY PORTUGAIS 1: 0 but

MATCH n° 21412423

DOSSIER N° 421/71 : GJ BONS BALLAISON 1 – VILLE LA GRAND AJ 1 1 – COUPE U15 du 12/05/2019

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club de GJ BONS BALLAISON concernant le fait que « sont inscrit sur la feuille de match plus de 6 joueurs mutés dont deux maximum hors période » est recevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il ressort que les joueurs :

CARRON Liam, licence n°2547002732

CHALLES Clément, licence n°2545987546

PAILLARD Alexandre, licence n°2546209032

EXCOFFIER Maël, licence n° 2545870907

Sont titulaires d'une licence frappée du cachet mutation « hors période » ce qui n'est pas conforme à l'article 160 des RG FFF.

Décision :

S'agissant d'une rencontre devant obligatoirement fournir un vainqueur, La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de VILLE LA GRAND AJ 1 pour en reporter le gain à l'équipe de GJ BONS BALLAISON 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°21107758

DOSSIER N° 421/72 : SAINT GENIS FERNEY CROZET 1 – CLUSES SCIONZIER 2 – U17 D1 du 04/05/2019

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de SAINT GENIS FERNEY CROZET concernant le fait que « ne peuvent entrer en jeu au cours des 5 dernières rencontres de championnat **plus de 3 joueurs** ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétition avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national ou régional (ligue et district) » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il apparaît que seulement 3 joueurs répondent à ses critères ce qui est conforme à l'alinéa 4 de l'article 167 des RG FFF.

DUVERNEY Lilian, licence n° 2545636109

MATOS Lucas, licence n° 2545875201

DARFEUILLES Jérémy, licence n° 2545047642

Décision :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°20650222

DOSSIER N° 421/73 : MORZINE 2 – SALLANCHES ASC 2 – SENIORS D5 POULE B du 12/05/2019

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club de MORZINE concernant le fait que « nous soupçonnons le club de SALLANCHES 2 d'avoir fait participer plus de 3 équipiers supérieurs lors de la rencontre du 12 mai » est recevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il apparaît que l'équipe de SALLANCHES 1 jouait cette même journée de championnat (SALLANCHES 1 / ARGONAY 1 SENIORS D2 Poule B du 11/05/2019) dès lors il ne peut être évoquée la notion d'équipiers supérieurs.

Décision :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des

Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

NOTE AUX CLUBS ENCORE QUALIFIES EN COUPE DE DISTRICT

La notion d'équipiers supérieurs à vocation à s'appliquer durant toute la Coupe de District

COMMISSION DE DISCIPLINE

Réunion du lundi 20 mai 2019

Publié le jeudi 23 mai 2019

Présidence : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Sandrine DEGORNET.

Membres présents : Pierre BERNARD, Alain ROSSET, Denis MOUCHET, Jean Denis ROUX, Eric NICOLLAUD, Grégoire MOSCATO.

Les joueurs et dirigeants exclus lors d'une rencontre sont priés de nous faire parvenir un rapport circonstancié dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

• CONVOCATIONS AUDITIONS

Dossier n° 37 – 419/50255.2 :

Match n°20641912 du 28/04/2019 – Séniors D3 – Poule A -

C.A. BONNEVILLE – E.S.P. CLUSIENNE

Sont convoqués le Mardi 28/05/2019 à 19 hrs.

L'arbitre :

BENDIA Houari

C.A. BONNEVILLE :

Le président ou son représentant
EL BALI Ibrahim, éducateur
GHOUAIBIA Ramzi, dirigeant
TOBAL Mohamed, arbitre assistant
ES SALHI Salah, délégué

E.S.P. CLUSIENNE :

Le président ou son représentant
HEDHIRI Choukri, éducateur
YAHIOUI Faisal, dirigeant
DANLI Hakan, arbitre assistant
SOLTANI Mohamed, joueur n°7

Dossier n° 38 – 419/50323.2 :

Match n°20642046 du 28/04/2019 – Séniors D3 – Poule B -

A.S. ST GEN/FER/CRO 2 – A.S.P. VILLAZ

Sont convoqués le Mardi 28/05/2019 à 20 hrs.

L'arbitre :

GUERIN Luca

A.S. ST GEN/FER/CRO 2 :

Le président ou son représentant
BLAISE Sylvain, éducateur
DIALLO Hamadoum, capitaine
COLIN Franck, arbitre assistant
JORGE Francisco, délégué
TATON Christophe, joueur n°1

A.S.P. VILLAZ :

Le président ou son représentant
BEVILLARD Yvonick, éducateur
BEVILLARD Jonathan, capitaine
TROIA Erasmo, arbitre assistant

Dossier n° 39 – 420/54167.2 :

**Match n°21108739 du 05/05/2019 – U15 D3 – Poule C -
C.S. CHAMONIX - C.A. BONNEVILLE**
Sont convoqués le Lundi 03/06/2019 à 19 hrs.

L'arbitre :

GUENNOUNI Farid (C.S. CHAMONIX)

C.S. CHAMONIX :

Le président ou son représentant
CHERAK Samir, éducateur
MIRANDE Michaël, dirigeant et délégué
GAZZANO Lucas, arbitre assistant
LEYGONIE Benjamin, parent d'un joueur

C.A. BONNEVILLE :

Le président ou son représentant
AJJOUR Hakim, éducateur
ES SALHI Salah, arbitre assistant

Dossier n° 41 – 421/54591.2 :

**Match n°21145710 du 11/05/2019 – U20 D2 – Poule B -
F.C. CHAMBOTTE – E.S. SEYNOD**
Sont convoqués le Lundi 03/06/2019 à 20 hrs.

L'arbitre :

DURMAZ Tayfun

F.C. CHAMBOTTE :

Le président ou son représentant
BELLEVEGUE Olivier, éducateur
PHILIPPE Bastien, dirigeant
PETELLAT Bruno, délégué
KOCA Alptekin, délégué
BLANC Thierry, arbitre assistant

E.S. SEYNOD :

Le président ou son représentant
BOUCHARABA Ali, éducateur
ARNARDI Pasquale, arbitre assistant

Dossier n° 42 – 421/54556.2 :

**Match n°21145629 du 27/04/2019 – U20 D2 – Poule A -
F.C. GAVOT – A.J. VILLE LA GRAND**
Sont convoqués le Mardi 11/06/2019 à 19 hrs.

L'arbitre :

PASINI Jonathan

F.C. GAVOT :

Le président ou son représentant
MAIRE Sylvain, éducateur
MOREL CHEVILLET Quentin, dirigeant
CHEVALLAY Célien, délégué
TOURNIER Jérôme, arbitre assistant

A.J. VILLE LA GRAND :

Le président ou son représentant
GUILLE Hervé, éducateur
RENE Manuel, dirigeant
FRADERA Joan, arbitre assistant

Dossier n° 43 – 421/50264.2 :

**Match n°20641921 du 05/05/2019 – Séniors D3 – Poule
A -
A.S. MARIN - F.C. GAVOT**
Sont convoqués le Mardi 11/06/2019 à 20 hrs.

L'arbitre :

VULLIEZ Laurent

A.S. MARIN :

Le président ou son représentant
FERRONE Thierry, éducateur
LACROIX Raphaël, dirigeant
RICHARD Jean-Luc, délégué
DECHENAUX Pascal, arbitre assistant
SCHWEITZER Geoffrey, joueur n° 4

F.C. GAVOT :

Le président ou son représentant
BERGUERAND Denis, éducateur
BERTRAND Jean-Benoit, dirigeant
BOCHATON Philippe, arbitre assistant
ROBIN Florian, joueur n° 5

COMMISSION SPORTIVE

Président : Jean-Michel BAULMONT

- **CATEGORIE SENIORS**

Responsable : M.CARUSO

COURRIERS ADRESSES AU DISTRICT :

Utilisation de la **boîte mail officielle du club** exclusivement.

Ne pas oublier de mentionner : la catégorie concernée, la série et la poule, la date et les équipes en présence.

Aucun dossier ne sera traité si ces obligations requises ne sont pas respectées. Merci d'avance.

- **AMENDES F.M.I**

Malgré toutes les formations données depuis deux saisons pour la mise en place de la F.M.I. sur l'ensemble du foot à 11, la commission constate encore un grand nombre de défauts dans son utilisation, et tient à rappeler :

1 - la préparation des matchs doit être faite en semaine et pas juste avant les rencontres,

2 - en cas de forfait, de matchs remis ou reportés, la FMI doit être utilisée. Un mail d'information est nécessaire pour prévenir mais ne suffit pas. Il incombe au club recevant de faire la FMI, même si c'est votre adversaire qui fait forfait. Concernant la procédure, saisir l'arbitre central et les arbitres assistants, pour accéder à l'onglet : «Non joué - absence de l'équipe visiteuse ou recevante».

3 - en cas de problème, la feuille de match papier doit être accompagnée du document « CONSTAT D'ECHEC FMI » clairement rempli par le club (disponible sur le site du District).

Constatant que certains clubs ne jouent pas toujours le jeu, la commission a donc décidé de systématiquement amender la non utilisation de la FMI et ce, dès la première journée de la saison 2018 / 2019 (sauf bien sûr en cas de problème technique ou de serveur avéré).

Les feuilles papiers sans le rapport FMI, les rapports incomplets ou illisibles, la non utilisation de la FMI en cas de forfait, report ou remise de match, sont donc amendés selon les règlements en vigueur cette saison.

Comptant sur votre collaboration et votre compréhension afin que la situation s'améliore.

RAPPEL : Tout report de match se fait avec l'autorisation de la commission sportive, sans validation de la commission, match perdu pour les deux équipes.

- **REPROGRAMMATION**

D5 poule C

La journée du 26/05/2019 est reprogrammée le 02/06/2019.

COMMISSION FÉMININE

Présidente : Claude GRANGE

• PRATIQUE

SAMEDI 25 MAI 2019

La fête du Football Féminin sera organisée à Cornier.

Stade de Football de Cornier - 481 Route du Châtelet - 74 800 Cornier

Le Thème choisi sera « **SOUTIEN AUX BLEUES** »

Organisation de la journée

MATIN: pour les équipes U9F et U11F, accueil de 8h45 à 9h15. Début des rencontres à 9h45 et la fin à 12h30.

Equipes U9F: Chilly, GFA, PAFF, Ambilly, Cluses, Thonon, Sillingy, Vallée Verte, Haut Rhône, Lac Bleu, Fillinges/St Jeoire et Cheran (Pratique à 4)

Equipes U11F: GFA, PAFF, Ambilly, Beaumont/Collonges, Cluses, Vallée Verte, Lac Bleu et Cheran (Pratique à 5)

APRES MIDI: pour les équipes U15F et U18F, accueil de 13h15 à 13h45. Début des rencontres à 14h15 et la fin à 18h00.

Equipes U15F : Chilly, Pers Jussy, PAFF, Sillingy, Ambilly, Seynod, USAV, Lanfonnet, Morzine et Cheran

Equipes U18F : Sillingy, Ambilly, Cluses, Lanfonnet et Magland

L'organisation sportive de chaque demi-journée vous sera transmise au moment de l'arrivée de vos équipes.

• MATCH du weekend end du 4 et 5/05/2019

U15F D2 Poule Basse

Morzine – Sillingy 2 (en attente de feuille de match + constat d'échec)

MATCH du weekend end du 11 et 12/05/2019

U15F Poule Basse 2

Thônes – Morzine (en attente de feuille de match + constat d'échec)

Sillingy 2 – Viuz (en attente de feuille de match + constat d'échec)

• MATCH du weekend end du 18 et 19/05/2019

SENIORS F D1

Seynod – Sillingy (en attente de feuille de match + constat d'échec)

U15F D1

Ayze 2 – Ayze (en attente de feuille de match + constat d'échec)

U15F Poule Basse 2

Viuz – Morzine (en attente de feuille de match + constat d'échec)

• REUNION

VENDREDI 14 JUIN 2019

Dans le cadre du développement et de l'évolution des compétitions féminine jeunes et seniors féminine saison

2019/2020, la commission féminine convie les clubs intéressés à une réunion de travail le vendredi 14 juin à 19h15 au stade des Fins - 489 Route des Fins - 74 930 PERS JUSSY

Ordre du jour :

- Projection/organisation compétition U15F/U18F/Seniors F
- Projection/organisation plateau féminin U9F/U11F/U13F
- Programmation des journées événementielle

Pour une bonne organisation, veuillez svp confirmer votre présence en cliquant et en renseignant le lien ci-contre:

<https://forms.gle/DYRgaZ6S8Caj9JNU8>

(2 personnes maximum par club)

COMMISSION FEMININE

Toutes les personnes désirant intégrer la commission féminine, peuvent le faire en prenant contact avec la présidente de la commission féminine (Claude GRANGE 06 08 91 69 70)

COMMISSION DE FORMATION

Président : Jean-Denis ROUX

- Educateurs – Résultats des certifications

Certification CFF1 du Vendredi 11 Mai 2019 à BONS EN CHABLAIS :

	NOM Prénom	Sport Léman	MSP Pédagogie	Entretien	CFF1
1	BOISSEAUX Hugo	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
2	BONAPERA Mickaël	BPJEPS 1ère année	Non validé	Validé	Non validé
3	DE RIDDER Fabien	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
4	HAXHIU Théo	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
5	HELOIRE Titouan	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
6	HERRY Damien	BPJEPS 1ère année	Validé	Non validé	Non validé
7	LAMBERT Adrien	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
8	LOBRY Océane	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
9	MANCHON Perrine	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
10	MASSON Alexis	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
11	MIRA Tanguy	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
12	MONTMASSON Vincent	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
13	MOREL Julien	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
14	PERRIN Lilian	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
15	PINSSEAU Paul	BPJEPS 1ère année	ABS	ABS	ABS
16	TOMASI Julian	BPJEPS 1ère année	Non validé	Non validé	Non validé

COMMISSION TECHNIQUE

Co-Présidents : Michel POIRRIER - Laurent QUETSTROEY

• DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES (DAP)

JOURNEE NATIONALE DES U7

Elle aura lieu le **samedi 25 mai** à **Ville la Grand**

Le programme de la journée vous sera envoyé ultérieurement

Horaires :

- **MATIN** : accueil de 8h15 à 8h45. Début des rencontres à 9h ; fin à 12h30

Clubs inscrits : **COMPLET**

Anney (3) - Anney le Vieux (5) – Arenthon (1) – Ballaison (3) - Beaumont Collonges (3) – Bonne (2) – Brevon (1) - Chamonix (2) - Chavanod (4) - Chéran (2) – Cluses FC (2) – Combloux (2) - Cranves-Sales (4) – Cruseilles (2) - Divonne (3) - Douvaine-Loisin (4) – Epagny (4) – Etrembières (2) - Foot Sud Gessien (2) - Gavot (2) – GFA (2) -La Filière (3) – Le Lyaud (2) - Marin (2) – Marnaz (2) – Mont Blanc PSG (3) - Morzine (4) – Neydens (2) – Perrignier (2) - Reignier (4) – Sauverny (2) – Semine (3) - Sillingy (2) - Thônes (3) – Vallée Verte (1) - Ville la Grand (4) – Vuache (2)

- **APRES-MIDI** : accueil de 13h45 à 14h15. Début des rencontres à 14h30 ; fin à 18h

Clubs inscrits : **COMPLET**

Ambilly (4) - Amancy (4) – Annemasse Gaillard (2) - Anthy-Margencel (2) – Argonay (4) – Bonneville (2) – Bons (3) – Cernex (2) – Cessy-Gex (4) - Chilly (2) – Cluses Sc. (3) – Cornier (2) – ESCO (4) – Evires (2) - Fillinges (2) - Foot Sud 74 (2) - Ht Giffre (3) – Ht Rhône (2) - La Balme de Sillingy (2) – Lac Bleu (3) – Lanfonnet (3) - Marignier (4) - Poisy (2) – Pringy (3) – Sallanches (3) – Semnoz-Vieugy (2) – Seynod (1) - St Cergues (2) – St Genis Ferney Crozet (3) - St Pierre (3) – Thonon (5) - Thyez (3) – Valleiry (1) – Veigy (1) - Vétraz (2) - Villaz Parmelan (3) – Viry (2) - Viuz en Sallaz (3) – Vougy (1)

FESTI FOOT

Il est possible pour les clubs de faire part de leur choix quant à la ½ journée de participation (matin ou après-midi) dans la limite des places disponibles (mail à l'adresse sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr uniquement).

Une fois les répartitions effectuées ci-dessous, il reviendra aux clubs de s'arranger entre eux pour inverser leur ½ journée de présence (avec un club ayant les mêmes effectifs)

Pour rappel, seuls les u9 (2ème année) sont invités à participer aux Festi-Foot.

Organisation :

Matin : Accueil de 9h à 9h20 - Fin à 12h

Après-midi : Accueil de 13h à 13h20 - Fin à 16h

1.06 : Thonon (date de report à confirmer)

Equipes invitées le matin (16)

Gavot (3) – Lyaud (2) – Morzine (4) – Sciez (1) – Thonon (3) – Vacheresse (2) - Ballaison (1) - Douvaine (3)

Equipes invitées l'après-midi (18)

Allinges (3) – Amphion (3) – Bons (3) – Marin (5) – Perrignier (2) – Thonon Evian (2)

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U7

Journée du 16 mars

Bonneville

Journée du 23 mars

Ayse - St Julien

Journée du 06 avril

Sillingy - Haut Rhône - Fillinges - Allinges

Journée du 04 mai

St Pierre - Annemasse Gaillard

Journée du 11 mai

Arenthon - Frangy - Dingy – Etrembières - Sciez -Thonon Evian

Journée du 18 mai

Bonneville - Evires - GFA Vallières - La Filière - St Jeoire La Tour - Thonon Evian - Vacheresse - Cernex - ESCO

U9**Journée du 16 mars**

Léman 1

Journée du 23 mars

Prevessin 2 - Ht Giffre 1 - Bonneville 1 – Léman 2 – Thonon Evian 8 - Ballaison 1

Journée du 30 mars

Annemasse Gaillard 9 - Viuz 1 - Haut Rhône 3 - GFA 10 - Annecy 1 - Léman 1 – Léman 2 - Marin 1 – B Amancy 4 – Ayze 1

Journée du 06 avril

Aravis 1 - Pers Jussy 1 - Ville la Grand AJ 1 – Arthaz 1 - St Julien 1 – Prevessin 1 – Vuache 1 – Challex 2 – Amancy 4 – Amancy 7 - Ayze 1

Journée du 04 mai

Lanfonnet 3 – Frangy 1 - Sauverny – Cernex 1 – Challex 1 - St Julien 1 - Arthaz - Ambilly Féminin - St Cergues 2 – Léman 2

Journée du 11 mai

Perrignier 3 - AS Thonon 1 - Ballaison 1 - Bonne 1 - St Jeoire la Tour 1 – Neydens 1 - St Julien 1 – Cruseilles 1 – Cernex 3 – Vuache 5 – Sauvergnny 1 – Viry 3 – Ayze 1 - Bonneville 1 - FC Cluses 1 – Vougy 2 – Carroz 1 - Ht Rhone 3

Journée du 18 mai

Viuz 3 - Pers Jussy 3 – Reignier 1 - St Julien 1 – Cruseilles 3 – Amancy 1 – Marignier 1 – Chéran 3 – Marcellaz 1 – GFA 1 - Ht Rhone 1 – Léman 1 - Anthy Margencel 1 – Morzine 3

U11**Journée du 9 mars 19**

Seynod 3 – Reignier 3 – Ville-la-Grand 2 – Cluses FC 2 – Challex 1 – Ballaison 1 – Thonon 2 – Gavot 2

Journée du 16 mars 19

GFA 2 – Poisy 4 – Seynod 4 – GFA 8 – Arthaz 1 – Reignier 4 – Bonneville 3 – St Julien 1 – ESCO 3 – Veigy 3

Journée du 23 mars 19

GFA 4 – GFA 5 – Lanfonnet 2 – GFA 7 – St Jeoire/La Tour 3 – Arenthon 2 – Challex 2 – St Julien 1

Journée du 30 mars 19

Sillingy 4 – Lanfonnet 1 – Aravis 1 – GFA 7 – Arthaz 1 – Ht Giffre 1 – Sallanches 2 – Chamonix 1 – Thonon 3

Journée du 6 avril 19

Chavanod 2 - St Jeoire/La Tour 1 – Vallée Verte 1 – Vétraz 1 - St Jeoire/La Tour 2 – Ville-la-Grand 4 – Ayze 1 – Amancy 3 – Ht Giffre 2 – Ht Giffre 3 – St Julien 1 – Gavot 2 – Léman 1 – Morzine 3 – St Cergues 1

Journée du 4 mai 19

Aravis 1 – Ville-la-Grand 1 – Pers Jussy 1 - St Jeoire/La Tour 2 – Bonne 2 – Fillinges 2 – Arenthon 1 – Cernex 2 – Sauverny 2 – Valleiry 3 – Thonon/Evian 2 – Thonon 2 – Thonon/Evian 5 – Anthy/Margencel 2

Journée du 11 mai 19

Meythet 1 – Foot Sud 1 – Viuz-en-Sallaz 1 – Reignier 3 – Ville-la-Grand 3 – Ambilly 1 – Ambilly Fem 2 – St Jeoire/La Tour 3 – Reignier 4 – Ht Giffre 1 – Bonneville 2 – Amancy 2 – Ht Giffre 3 – Challex 1 – St Julien 1 – Léman 1 – Vacheresse 2 – St Cergues 1